

**Réunion du Conseil d'administration
du Jeudi 28 mars 2024 à 15h00**

Délibération n°2024-17

Objet : Service Intérim Territorial – Délégation à la Présidente pour la fixation des effectifs

Ont participé aux décisions

Collèges des communes affiliées

- administrateurs titulaires présents : Mme GEIL-GOMEZ, M. LEFEBVRE, Mme CAMAIN, Mme TRILLES, M. FONTES, M. SALAT, M. RASPEAU, Mme GOUSMAR, Mme DUPRAT, M. CHARLAS, M. DURAND.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. ARCE, M. GILLON, Mme FREYCHE.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. GUERRA représenté par Mme GEIL-GOMEZ ; M. CAMPAGNE représenté par Mme TRILLES, M. CADAS représenté par M. LEFEBVRE, Mme GONZALEZ représentée par Mme GOUSMAR.

Collège des établissements publics affiliés

- administrateurs titulaires présents : M. SAVIGNY.
administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. FOUCHIER représenté par M. SIOUTAC
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. CALAS représenté par M. FONTES.

Collège des adhérents article L.452-39 du Code Général de la Fonction Publique

Représentants des communes adhérentes

- administrateurs titulaires présents : Mme RIEU.
administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

Représentants des établissements publics adhérents

- administrateurs titulaires présents : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

Représentants du Conseil Départemental de la Haute-Garonne

- administrateurs titulaires présents : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

Contenu délibération

La Présidente rappelle aux membres de l'assemblée que le CDG31 propose aux collectivités et établissements publics du département un service d'intérim territorial par lequel le CDG31 met à disposition de celles-ci des agents, soit dans le cadre d'un remplacement, soit dans le cadre d'un surcroît d'activité.

La Présidente indique que les besoins des collectivités et établissements publics ne peuvent être déterminés à l'avance et qu'il est donc impossible de déterminer les postes à créer correspondant à ces besoins en amont.

Elle précise que conformément à l'article 28 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatifs aux centres de gestion, le Conseil d'administration du CDG31 peut déléguer à la Présidente la fixation des effectifs, à charge pour la Présidente de rendre compte de ses décisions prises à ce titre lors de la plus proche réunion de l'assemblée.

La Présidente propose que lui soit déléguée la fixation des effectifs nécessaires à la mise en œuvre des missions d'intérim territorial au bénéfice des collectivités et établissements publics du département dans les conditions fixées par le décret précité.

Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de :

- déléguer à la Présidente du CDG31 la compétence de fixation des effectifs nécessaires à la mise en œuvre des missions d'intérim territorial, service proposé aux collectivités et établissements publics du département ;
- préciser que cette délégation s'exercera dans la limite des crédits budgétaires prévus au chapitre considéré, dans le cadre du budget primitif 2024 ;
- préciser également que la Présidente rendra compte de ses décisions prises à ce titre lors de la plus proche réunion de l'assemblée.

Fait à Labège,
Le 28/03/2024

La Présidente,



Sabine GEIL-GOMEZ